



# Parcours de protection contre les MGF/E à l'intention des éducateurs de la maternelle à la 12e année

Une élève révèle qu'elle a subi une mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) OU Une élève révèle qu'elle court un risque de subir une mutilation génitale féminine/excision (MGF/E).

Référez-vous à l'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention. Communiquez à l'élève vos responsabilités en matière de signalement d'abus et les limites de confidentialité.

**L'élève a moins de 18 ans ou c'est une adulte vulnérable**

- a) Suivez le protocole d'obligation de signaler les cas d'abus sexuels d'enfants.
- b) Contactez les services de protection de l'enfance. Vérifiez pour votre province l'âge auquel les services de protection de l'enfance doivent être contactés. Les services de protection de l'enfance déclencheront des mesures de protection multi-agences.
- c) Si la MGF/E a eu lieu au Canada, les services de protection de l'enfance doivent contacter la police, car il s'agit désormais d'une enquête criminelle.

**L'élève a plus de 18 ans**

Y a-t-il une menace ou un danger immédiat pour la santé physique/mentale ou la vie de l'élève?

**Oui**

- a) Suivez le protocole d'obligation de signaler.
- b) Dirigez l'élève vers le conseiller scolaire pour évaluer la menace. c) Appelez la police si nécessaire.
- d) Au besoin, créez un plan de sécurité avec l'élève.
- e) Déterminez s'il existe un lien avec le mariage forcé. Si oui, référez-vous aux ressources appropriées. [voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/mariage-force](http://voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/mariage-force)

**Non**

**A-t-elle d'autres filles ou des sœurs à risque de subir une MGF/E?**

**Oui**

- a) Passez en revue l'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention si possible OU
- b) Partagez l'information avec des partenaires multi-agences pour déclencher le processus d'obligation de signaler.

**Non**

- a) Mettez l'élève en contact avec le conseiller scolaire pour un soutien en santé mentale et en ressources.
- b) Au besoin, créez un plan de sécurité avec l'élève.
- c) Dirigez-la vers le réseau End FGM Canada pour des ressources approuvées sur les MGF/E. [www.endfgm.ca](http://www.endfgm.ca)

## POUR TOUTES LES ÉLÈVES

- a) Maintenez une communication claire avec l'élève; informez-la continuellement des actions prises et du pourquoi.
- b) Consignez en dossier toutes les discussions avec l'élève et les actions prises.
- c) Expliquez-lui que les MGF/E sont illégales au Canada.

**Si une élève semble avoir été récemment excisée ou si vous pensez qu'elle court un risque imminent, agissez immédiatement. Appelez les services de protection de l'enfance ou le 911.**

**N'OUBLIEZ PAS :** Le signalement obligatoire n'est qu'un élément de la protection contre les MGF/E et autres abus.